Le service de retour à domicile de l'Assurance Maladie

C'est un service d'accompagnement personnalisé pris en charge par l'Assurance Maladie.
Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec son accord pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

- Je reçois la visite de mon conseiller de l'Assurance Maladie à la maternité le lendemain de la naissance de mon enfant,
- j'indique ma sage-femme habituelle ou, à défaut, j'en choisis une dans la liste des professionnels de santé de mon département,
- je complète le bulletin d'adhésion à ce service,
- le conseiller prend contact avec ma sage-femme et planifie la première visite à mon domicile.

BON À SAVOIR !
JE ME PRÉ-INSCRIS AU SERVICE RETOUR À DOMICILE

Pour plus de sérénité aprés mon accouchement, ma caisse de Seine-et-Marne m'offre la possibilité de me pré-inscrire au service retour à domicile directement en ligne dans l'espace « grossesse » de mon compte ameli, par simple appel au 36 46 ou dans un accueil.

UN SERVICE

- sans engagement de ma part : je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur ma prise en charge. Du 1er jour de mon 6e mois de grossesse jusqu'au 12e jour après la naissance, tous mes frais médicaux remboursables restent pris en charge à 100 % (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie),
- garantissant une totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Comment m'informer au mieux ?

Je choisis les professionnels de santé qui m'aident tout au long de ma grossesse et suivent mon enfant dès ses premiers pas sur **ameli-direct.fr**

J'appelle le **3646** pour poser mes questions à ma caisse d'assurance maladie

Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Pour retrouver chaque mois les examens et les vaccinations de mon enfant dans mon espace prévention, j'ouvre mon compte sur

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Cnamts 91-13 / Juillet 2013 - © Corbis - AUSTRALIE - R.C.S. Paris B 378 899 363. Réf. Cpam 77 : 24095

mon parcours d'assuré

MON RETOUR À DOMICILE

JE SUIS ACCOMPAGNÉE APRÈS MON ACCOUCHEMENT

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie

Mon bébé est né

Il me tarde de pouvoir rentrer chez moi pour profiter avec lui de moments privilégiés.

mon parcours d'assuré

Dans le cadre de mon parcours d'assuré, l'Assurance Maladie me propose des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.
Ainsi, je peux bénéficier d'un service pour faciliter mon retour à domicile après mon accouchement et être suivie chez moi, par la sage-femme de mon choix.

Avec ce service, l'Assurance Maladie met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions après la naissance de mon enfant.

JE PENSE À EFFECTUER MA PRÉ-INSCRIPTION

Avec le service de retour à domicile, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après la naissance de mon enfant, mon conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite à la maternité pour me proposer un accompagnement personnalisé à domicile.
C'est mon interlocuteur privilégié.

MON CONSEILLER DE L'ASSURANCE MALADIE

- prend contact pour moi avec la sage-femme de mon choix, pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de sa réalisation,
- répond à toutes mes questions liées à ce service,
- me rappelle pour un bilan de satisfaction.

Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs. Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls les professionnels de santé qui me suivent sont habilités à me répondre.

Dès le lendemain de mon retour à domicile, ma sage-femme assure un suivi personnalisé, adapté à mon état de santé et à celui de mon bébé.

À la naissance de mon enfant, je reçois un nouveau guide. Il me permet de me renseigner sur les premiers pas de mon enfant et les étapes de santé importantes de ses premières années.

MA SAGE-FEMME ET MON BéBé

- Elle m'accompagne dans la réalisation des premiers soins de bébé : soins du cordon…
- elle vérifie son bon état de santé : pesée, contrôle de l'alimentation, du transit et de la digestion…
- elle évalue son éveil et la façon dont il communique,
- elle me conseille pour le bon déroulement de l'allaitement,
- elle m'apprend à faire face aux pleurs.

MA SAGE-FEMME ET MOI

- Elle aborde le vécu de mon accouchement,
- elle me suit après mon accouchement : état de santé, évolution de mon éventuelle cicatrisation, bilan périnéal…
- elle répond à mes questions et prescrit les médicaments qui me sont nécessaires : antidouleur…
- elle me conseille dans l'aménagement de mon environnement quotidien pour me faciliter la vie avec mon bébé en toute sécurité,
- elle m'oriente dans la réorganisation de la vie familiale.

Je retrouve les informations détaillées sur les premiers vaccins de mon bébé sur
ameli-sante.fr